

Image not found or type unknown



Adoption d'un adulte par un membre de la famille

Par **seahawks**, le **07/10/2009** à **18:11**

Bonjour,

Pour faire simple, je suis né en France en 1980 (je suis de nationalité tunisienne) et j'y ai vécu pendant cinq ans. Après ça, je suis rentré avec ma famille en Tunisie. Je suis revenu en France en 2008 pour des études supérieures et je suis hébergé chez mon oncle qui souhaite m'adopter vu qu'il n'a qu'un seul fils, lequel a quitté le foyer familial. J'aurais voulu savoir si c'était possible du point de vue juridique.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **08/10/2009** à **08:38**

Bonjour,

Pour une adoption simple, cela devrait être possible mais il vous faut vous renseigner chez un notaire.